

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le préfet, directeur du cabinet

**Instruction du Gouvernement du 21 octobre 2016  
relative aux engagements des entreprises pour la sécurité routière**

NOR : INTS1628751J

*Pièce jointe*: dossier de presse.

*Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police; Mesdames et Messieurs les préfets de région;  
Mesdames et Messieurs les préfets de département; Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône.*

L'atteinte des objectifs ambitieux en matière de sécurité routière nécessite la mobilisation de tous les acteurs de la sécurité routière. À ce titre, le monde de l'entreprise présente des enjeux majeurs et jusqu'ici insuffisamment exploités.

Selon le bilan 2015 de l'accidentalité, 14 % des usagers tués sur la route, soit 483 morts, le sont lors d'un trajet lié au travail, lors des trajets domicile-travail ou dans le cadre de missions professionnelles. Les accidents de trajet sont le premier risque mortel d'accidents du travail. Ils sont à l'origine de 5,3 millions de jours d'arrêt maladie (selon la CNAMTS en 2012), sans compter pour l'entreprise le coût de la perte temporaire ou définitive d'une personne formée et compétente souvent essentielle pour la pérennisation de l'activité. Ces enjeux à eux-seuls doivent conduire à une mobilisation qui dépasse le seul cadre d'entreprises aujourd'hui soucieuses de la sécurité de leurs employés autant pour elles-mêmes que pour les effets à en attendre sur le comportement routier de ces salariés quand ils prendront le volant dans le cadre familial.

Le ministre de l'intérieur a ainsi décidé de mettre en avant l'engagement, organisé par la DSCR, de nombreux dirigeants d'entreprise d'envergure nationale au profit de la sécurité routière afin de favoriser un mouvement d'adhésion d'autres entreprises qui aujourd'hui sont moins mobilisées pour leurs salariés.

Ces engagements, contraignants en ce sens qu'ils seront opposables aux signataires, sont au nombre de 7. Ils ont été souscrits à ce stade par 21 grandes sociétés, en faveur de l'amélioration de la sécurité de leurs salariés :

- limiter au cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant;
- prescrire la sobriété sur la route;
- exiger le port de la ceinture de sécurité;
- ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées;
- intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet;
- favoriser la formation à la sécurité routière;
- encourager les conducteurs de deux-roues motorisés à mieux s'équiper.

Le mardi 11 octobre, accompagné de la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de l'intérieur a lancé cet appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière au travail entouré des dirigeants des premières entreprises qui ont signé ces 7 engagements. C'est cet appel national que je vous demande de reprendre localement avec les établissements ou les filiales de ces grandes entreprises mais surtout avec d'autres sociétés, de taille plus petite, volontaires à suivre cet engagement, dans un mouvement de mobilisation du monde professionnel en faveur de la sécurité routière. Je vous demande d'ailleurs de reproduire à l'échelle de votre territoire un événement du même ordre afin de lancer localement cet appel.

L'enjeu d'une mobilisation de ce type est de garder, au-delà de l'événement médiatique initial, le souffle de l'engagement et le ralliement d'un nombre croissant d'acteurs. La mobilisation de vos services y contribuera beaucoup, en appui de la mobilisation nationale que la DSCR anime, notamment au travers d'un site internet spécialement dévolu à cet appel national et à ses acteurs, à savoir les entreprises. Il s'agit de la rubrique « Entreprises engagées » sur le site [routeplussure.fr](http://routeplussure.fr). À partir de ce site, qui rassemble l'ensemble des informations et sur lequel s'enregistrent les entreprises engagées, sera mise en œuvre dès novembre la capacité pour les dirigeants engagés d'envoyer des défis à leurs homologues pour les faire entrer dans la démarche. Il vous appartiendra de relayer la communication sur ce site et de valoriser régulièrement les entreprises locales qui auront rejoint ce cercle des entreprises engagées en faveur de la sécurité routière de leurs salariés.

Un fort écho médiatique à votre démarche et à celles des entreprises qui s'engageront en ce sens ne manquera pas d'avoir un puissant effet de levier.

Je vous remercie par avance de votre mobilisation.

Fait le 21 octobre 2016.

*Le préfet, directeur du cabinet,*  
P. STRZODA



## Le risque routier en entreprise Chiffres clés

### L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE LIÉE AU TRAVAIL

- Les accidents de la route sont **la première cause de mortalité au travail**.<sup>1</sup>
- **483 personnes tuées** et **4 520 ont dû être hospitalisées** à la suite d'un accident lié au travail. Ces accidents ont lieu lors d'un trajet domicile-travail ou lors d'un trajet professionnel (c'est-à-dire en mission).
- **359 personnes** (soit 10% de la mortalité routière de l'année) sont décédées **lors d'un trajet domicile / travail**, et 3 452 personnes ont dû être hospitalisées.
- **124 personnes ont été tuées lors d'un trajet professionnel** (soit 4 % de la mortalité routière) et 1 068 personnes ont dû être hospitalisées.
- Au total, **21 382 accidents corporels** (4 accidents sur 10) ont impliqué au moins un usager effectuant un trajet domicile-travail ou un trajet professionnel.
- Les accidents sur un trajet domicile-travail se concentrent principalement le matin, à la pause du déjeuner et en fin d'après-midi. Les personnes décédées dans ces accidents le sont principalement dans des **véhicules de tourisme** (56 %), ainsi que sur des **deux-roues motorisés** (33 %).
- Les **hommes** sont surreprésentés dans les accidents liés au travail : 77 % dans un trajet domicile-travail et 87 % lors d'un trajet **professionnel**.
- L'indice de fréquence d'accidentalité (qui rapporte le nombre de victimes à l'effectif de la population étudiée) est plus élevé chez les conducteurs dans leur déplacement professionnel. Pour les trajets domicile / travail, les **hommes « cadres moyens et employés »** et les **femmes « ouvrières »** ont un indice de fréquence plus élevé que pour les autres catégories professionnelles.<sup>2</sup>

Au-delà des drames humains, les accidents routiers liés au travail ont aussi un coût pour les entreprises et la société. En 2014, les entreprises ont enregistré **5 855 070 journées perdues**<sup>3</sup>

### LES COMPORTEMENTS DES FRANÇAIS SUR LA ROUTE DANS LE CADRE DU TRAVAIL<sup>4</sup>

- **69 %** répondent ou appellent un client, un collègue ou un prestataire avec leur smartphone au volant.
- **68 %** dépassent la vitesse autorisée lors d'un retard pour un rendez-vous ou une livraison.
- **18 %** conduisent après avoir bu de l'alcool.
- **Plus de la moitié** des salariés déclarent avoir été sensibilisé ou informé : 56 % sur les risques alcool et conduite, 55 % sur les risques du téléphone au volant, 55 % sur les risques liés aux excès de vitesse.
- **58 %** des actifs interrogés ont déjà conduit plus de 2 heures, 15 % régulièrement<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> La Sécurité routière en France. Bilan de l'accidentalité routière 2015, ONISR.

<sup>2</sup> Mise au point d'indicateurs nationaux de surveillance des accidents de circulation routière liés au travail, septembre 2016, Santé publique France et Ifsttar, d'après les données de la sécurité sociale et des accidents de la circulation routière (fichiers BAAC 2004, 2009, 2012).

<sup>3</sup> Source : CNAMTS 2014.

<sup>4</sup> Source : Enquête d'opinion Ifop (2016) pour la Sécurité routière.

<sup>5</sup> Source : Enquête d'opinion Ifop (2015) pour MMA.



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 11 octobre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Myriam EI KHOMRI, ministre du travail, de l'emploi,  
de la formation professionnelle et du dialogue social,  
et Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur,  
saluent les premiers signataires de l'Appel national des entreprises  
en faveur de la sécurité routière au travail**

Airbus, Axa, la Caisse des Dépôts, Danone, Disneyland Paris, Enedis, Engie, Johnson & Johnson, Keolis, La Poste, MAIF, Michelin, NRJ Group, Orange, PSA, Renault, Sanef, SGS, SNCF, Total, Vinci, 21 entreprises, qui emploient 1,1 million de salariés, ont signé l'Appel national en faveur de la sécurité routière au travail.

### **7 engagements pour une route plus sûre**

L'appel engage les entreprises à tout mettre en œuvre pour que leurs collaborateurs ne prennent aucun risque au volant. En y adhérant, les entreprises souscrivent un manifeste contenant 7 engagements forts :

1. Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant ;
2. Prescrire la sobriété sur la route ;
3. Exiger le port de la ceinture de sécurité ;
4. Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées ;
5. Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet ;
6. Favoriser la formation à la sécurité routière des salariés ;
7. Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper.

Ce manifeste sera rendu public dès demain, mercredi 12 octobre, dans les grands titres de la presse quotidienne, économique et régionale, ainsi que dans certains hebdomadaires spécialisés.

Aujourd'hui, mardi 11 octobre, les dirigeants ou représentants des premières entreprises signataires ont été reçus place Beauvau, autour d'une table ronde, par les deux ministres à l'origine de cette opération.

En les accueillant, Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, leur a signifié toute sa reconnaissance pour leur engagement en faveur de la sécurité routière de leurs collaborateurs, qu'il a qualifié de « geste fort ». Il a salué leur courage et leur détermination dans une démarche qui impacte forcément leur organisation interne.

Myriam El KHOMRI, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, a rappelé la richesse que représentent les salariés d'une entreprise et la nécessité de placer leur sécurité au cœur des préoccupations managériales, dans le droit fil des orientations du Plan santé au travail 2016-2020..

### **La 1<sup>re</sup> cause de mortalité au travail**

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. En 2015, 483 personnes sont décédées dans un accident de la route au cours d'un trajet domicile-travail ou d'une mission professionnelle et 4 520 ont dû être hospitalisées. Au total, 40 % des accidents corporels (21 382) impliquent un usager effectuant un déplacement professionnel.

La population masculine est surreprésentée dans les accidents liés au travail : 77 % dans un trajet domicile-travail et 87 % lors d'un trajet professionnel.

Ces drames sont également à l'origine de près de 6 millions de journées de travail perdues.

### **L'appel du 11 octobre, une urgence**

L'étude Ifop réalisée en exclusivité pour la Sécurité routière démontre l'urgence à mobiliser les dirigeants et salariés des entreprises au risque routier professionnel.

Cette enquête, effectuée du 27 au 30 septembre 2016, indique en premier lieu qu'une grande majorité de salariés est bien informée des risques liés à l'alcool au volant (56 %), à la vitesse (55 %) et à l'usage du téléphone en conduisant (55 %).

C'est donc en toute connaissance de cause que près de 7 personnes sur 10 (69 %) déclarent « répondre ou appeler un client, un collègue ou un prestataire alors qu'elles sont au volant ». En même temps, plus d'un salarié sur deux utilisant un véhicule professionnel estime que « le rythme de travail et ses objectifs nécessitent qu'ils répondent au téléphone en conduisant ».

Près de 7 personnes sur 10 (68 %) reconnaissent dépasser les vitesses autorisées « quand elles sont en retard pour un rendez-vous ou une livraison ». Un quart d'entre elles estiment que leurs conditions de travail les incitent à dépasser la vitesse autorisée.

De même, un salarié sur deux (51 %) se retrouve dans une situation professionnelle où il est incité à boire de l'alcool. Encore 18 % des personnes interrogées déclarent avoir conduit sous l'empire de l'alcool sur un trajet professionnel.

### **Un appel à toutes les entreprises, petites, moyennes ou grandes**

Cet appel lancé par ces grands chefs d'entreprise doit marquer le début d'un vaste mouvement de mobilisation et de prise de conscience qui a vocation à se diffuser dans de nombreuses entreprises, petites, moyennes ou grandes.

La Sécurité routière se met en ordre de bataille pour permettre aux entreprises de suivre le mouvement. Il est proposé à leurs dirigeants de se rendre sur le site [entreprises.routeplussure.fr](http://entreprises.routeplussure.fr). Un espace dédié est mis à leur disposition avec un kit d'adhésion qui décline les 7 engagements pour une mise en chantier rapide à l'intérieur de leurs structures. Les chefs d'entreprise pourront alors signer électroniquement la charte d'engagement et ainsi voir leur nom et leur logo apparaître en ligne dans la liste des signataires. La première signature électronique

déposée sur ce site est elle aussi prestigieuse : il s'agit de celle de Nicolas Théry, le président du Crédit Mutuel.

L'Appel national en faveur de la sécurité routière sera relayé par les préfets à qui le ministre de l'Intérieur a demandé de développer cette initiative dans les départements.

**Contacts presse Sécurité routière :**

Alexandra THERIZOL : 01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90

Jean-Noël FOURNIER : 01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40

Thierry MONCHATRE : 01 86 21 59 65/06 88 16 08 78

Aujourd'hui, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail.

## **NOUS, DIRIGEANTS D'ENTREPRISE, NOUS ENGAGEONS POUR LA SÉCURITÉ DE NOS SALARIÉS SUR LES ROUTES.**

Rapidité, réactivité, disponibilité. Chaque jour, nos collaborateurs donnent le meilleur d'eux-mêmes. Ils sont notre première richesse. Mais cette quête de performance ne doit pas les conduire à prendre des risques au volant. Or aujourd'hui, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. Un constat inacceptable face auquel nous avons la volonté d'agir.

**C'est pourquoi, pour favoriser la sécurité de nos salariés sur les routes :**

- nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant ;
- nous prescrivons la sobriété sur la route ;
- nous exigeons le port de la ceinture de sécurité ;
- nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées ;
- nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet ;
- nous favorisons la formation à la sécurité routière ;
- nous encourageons les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper.

**Dirigeants d'entreprise, rejoignez-nous.**

**Votre signature a le pouvoir de faire reculer l'insécurité routière.**

[www.entreprises.routeplussure.fr](http://www.entreprises.routeplussure.fr)



## La sensibilisation des salariés au risque routier

Ifop pour la Direction de la sécurité et de la  
circulation routières



JF/JPD N° 114189

Contacts Ifop :

Jérôme Fourquet / Jean-Philippe Dubrulle

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

TEL : 01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

**OCTOBRE 2016**

## Sommaire

<b>- 1 - La méthodologie .....</b>	<b>1</b>
<b>- 2 - Les résultats de l'étude.....</b>	<b>4</b>
Le nombre hebdomadaire moyen d'heures passées au volant d'un véhicule professionnel.....	5
La fréquence de différents comportements à risque au volant d'un véhicule professionnel est non négligeable... ..	6
... notamment parmi les plus jeunes et les salariés qui passent le plus de temps au volant .....	7
Plus d'un salarié sur deux utilisant un véhicule professionnel estime que le rythme de travail et ses objectifs nécessitent qu'ils répondent au téléphone en conduisant... ..	8
... mais seul un quart d'entre eux estime que les conditions de travail incitent à dépasser la vitesse autorisée .....	9
Un quart de ces salariés est exposé au moins de temps en temps à la consommation d'alcool dans le cadre du travail .....	10
Hormis pour ce qui est du cannabis, plus de la moitié de ces salariés ont fait l'objet d'une sensibilisation dans leur entreprise sur les risques de la route... ..	11
... certains publics étant plus sensibilisés.....	12
Des interdictions à géométrie variable .....	13
Seules les consommations d'alcool et de cannabis au volant font l'objet dans la majorité des cas d'une sanction .....	14



- 1 -

## La méthodologie

## Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

### Etude réalisée par l'Ifop pour la Direction de la sécurité et de la circulation routières

#### Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **395** salariés d'entreprise publique ou privée conduisant un véhicule professionnel dans le cadre de leur travail, extrait d'un échantillon de **2 050** personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

#### Méthodologie



La représentativité de l'échantillon de départ a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

#### Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 27 au 30 septembre 2016.

## Précision relative aux marges d'erreur

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

<b>INTERVALLE DE CONFIANCE A 95% DE CHANCE</b>						
Taille de l'échantillon	Si le pourcentage trouvé est...					
	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
<b>100</b>	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
<b>200</b>	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
<b>300</b>	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
<b>400</b>	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
<b>500</b>	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
<b>600</b>	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
<b>700</b>	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
<b>800</b>	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
<b>900</b>	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
<b>1 000</b>	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
<b>2 000</b>	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
<b>3 000</b>	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8
<b>4 000</b>	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
<b>5 000</b>	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
<b>6 000</b>	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
<b>8 000</b>	0,5	0,7	0,9	1,0	1,1	1,1
<b>10 000</b>	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

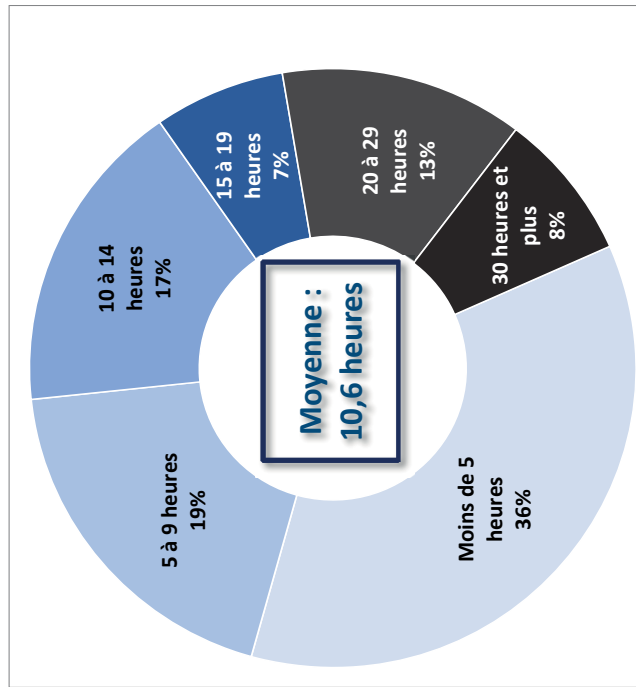
**Exemple de lecture du tableau :** dans le cas d'un échantillon de **400** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **3,0**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 7,0% et 13,0%.

**- 2 -**

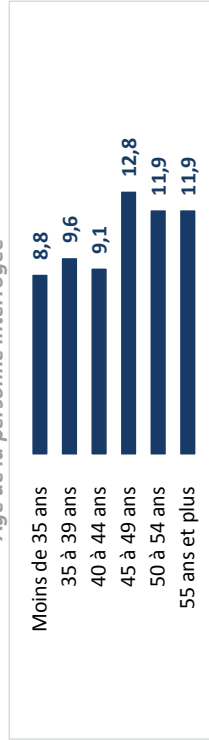
## **Les résultats de l'étude**

## Le nombre hebdomadaire moyen d'heures passées au volant d'un véhicule professionnel

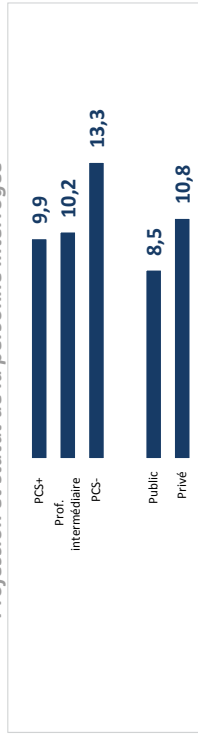
**Question :** En moyenne sur une semaine de travail, combien d'heures passez-vous au volant d'un véhicule de votre entreprise ?



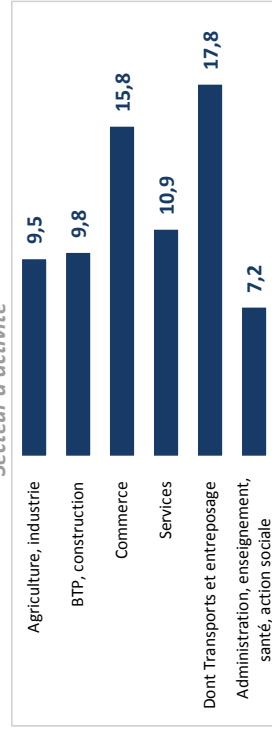
**Focus : moyenne (10,6 heures)**  
Age de la personne interrogée



Profession et statut de la personne interrogée

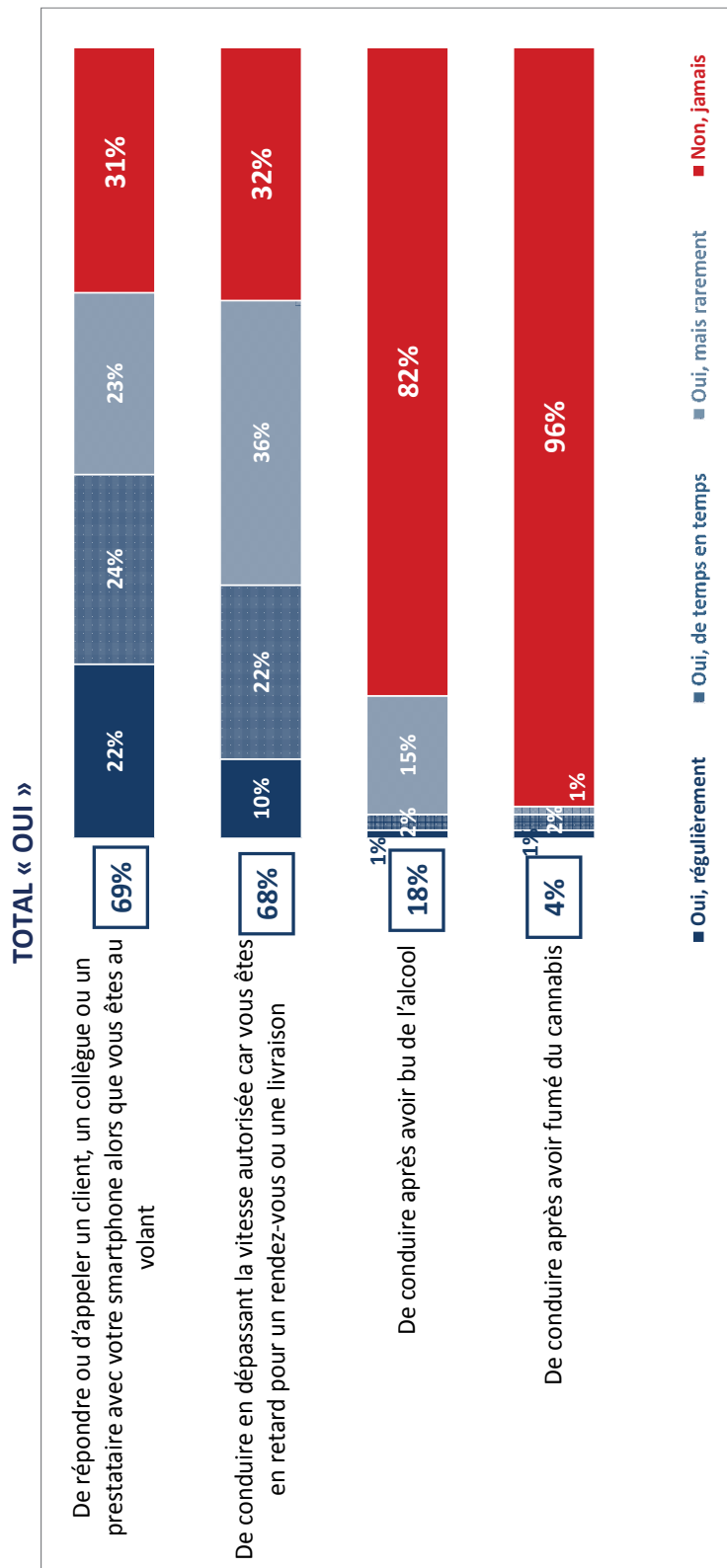


Secteur d'activité



## La fréquence de différents comportements à risque au volant d'un véhicule professionnel est non négligeable...

**Question :** Vous est-il déjà arrivé dans le cadre de vos activités professionnelles... ?

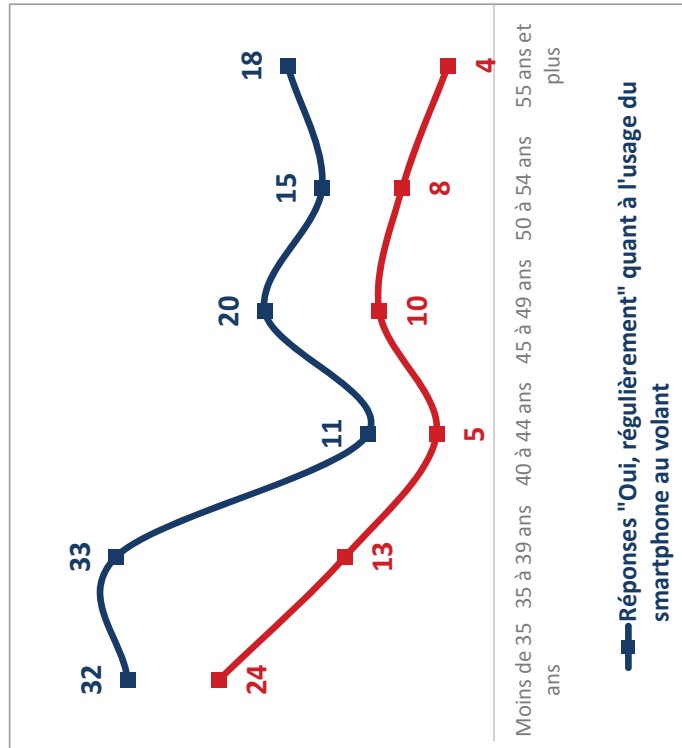


**Ifop pour la Direction de la sécurité et de la circulation routières**  
 La sensibilisation des salariés au risque routier ■ octobre 2016

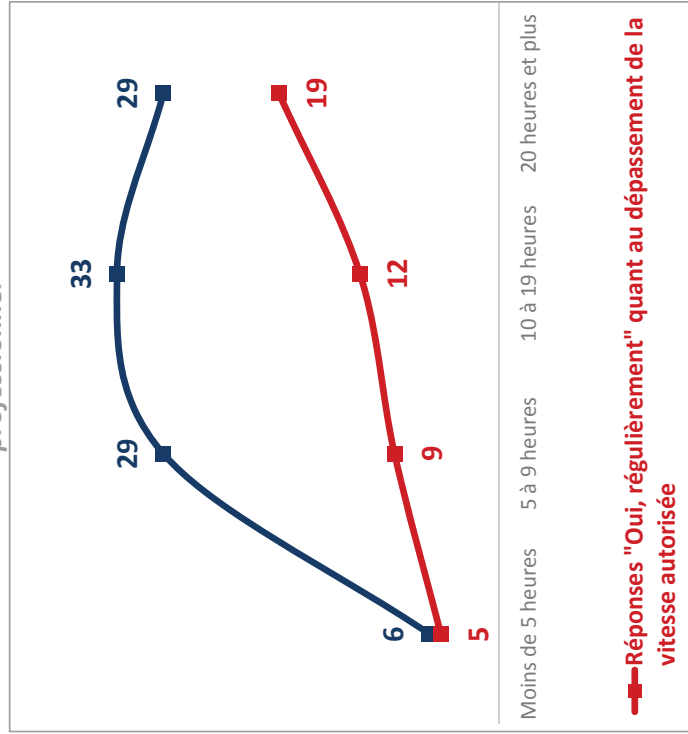
... notamment parmi les plus jeunes et les salariés qui passent le plus de temps au volant

Question : Vous est-il déjà arrivé dans le cadre de vos activités professionnelles... ?

Age de la personne interrogée



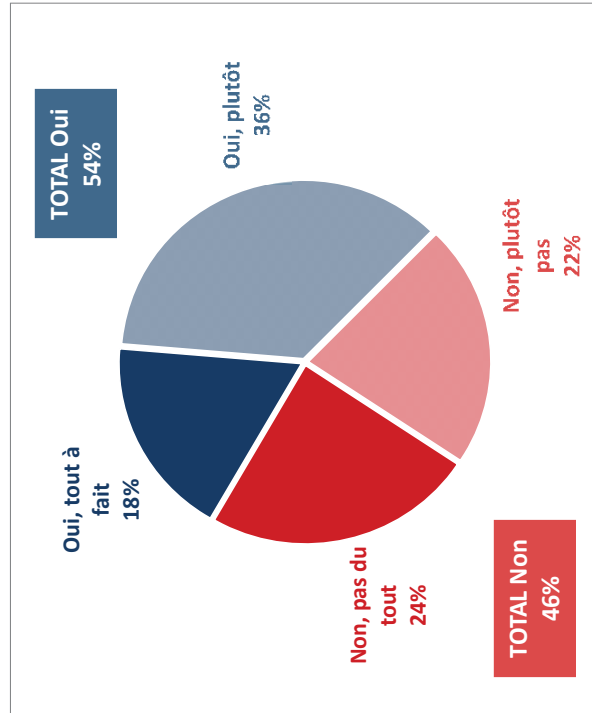
Nombre d'heures hebdomadaire au volant d'un véhicule professionnel



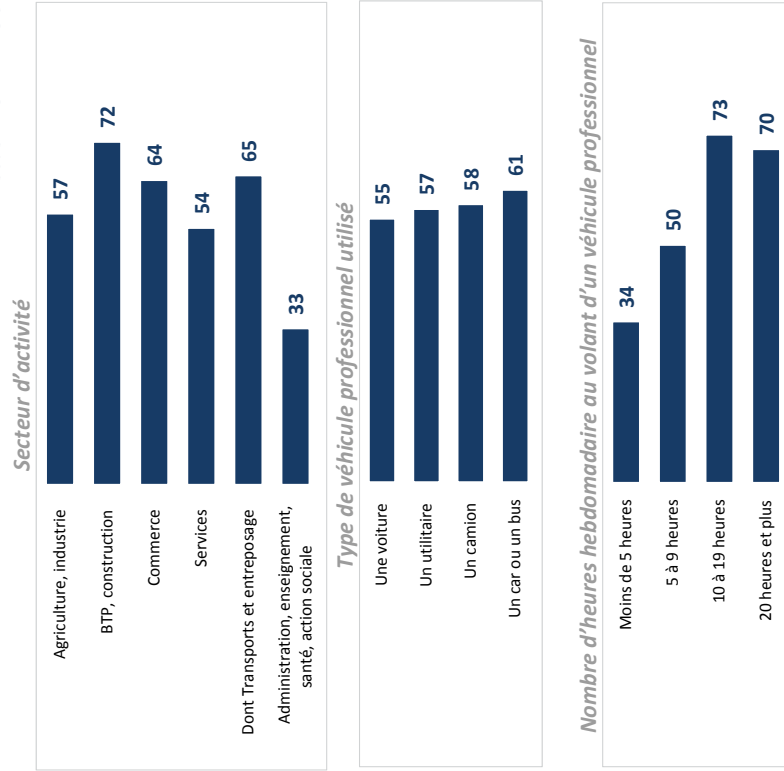
Ifop pour la Direction de la sécurité et de la circulation routières  
La sensibilisation des salariés au risque routier ■ octobre 2016

## Plus d'un salarié sur deux utilisant un véhicule professionnel estime que le rythme de travail et ses objectifs nécessitent qu'ils répondent au téléphone en conduisant...

**Question :** Diriez-vous que votre rythme de travail et les objectifs que votre entreprise vous a fixés nécessitent que vous répondiez au téléphone à vos clients ou à vos collègues lorsque vous conduisez ?



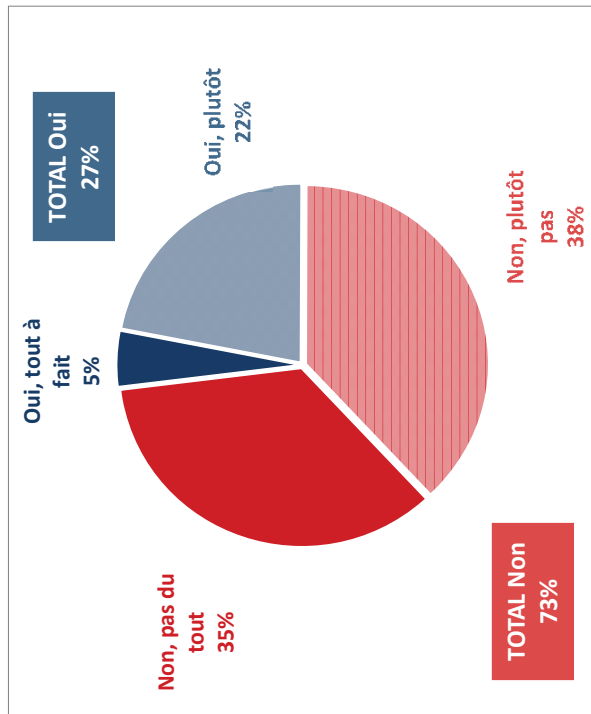
Focus : TOTAL « OUI »



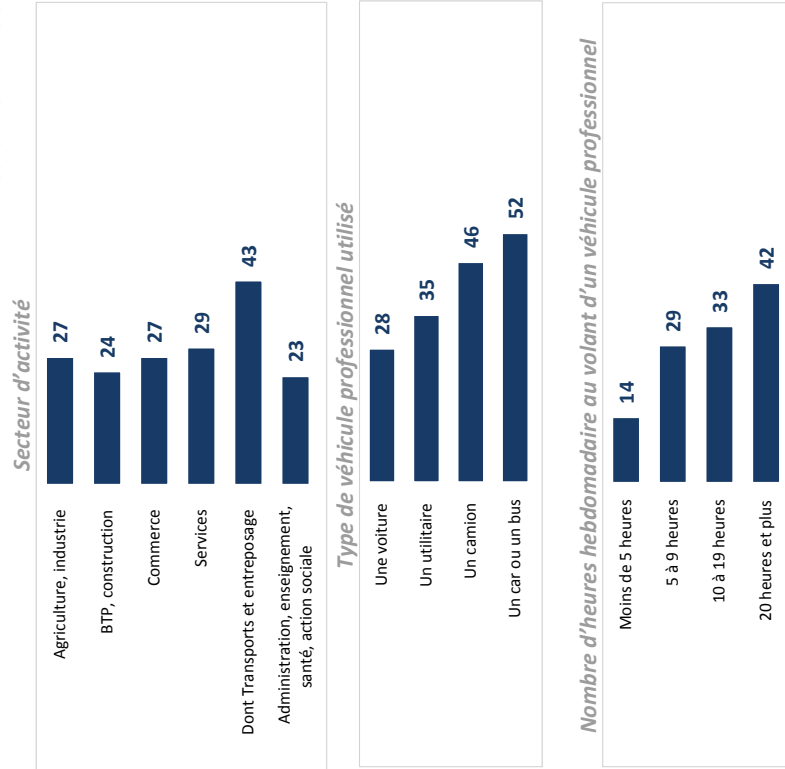


... mais seul un quart d'entre eux estime que les conditions de travail incitent à dépasser la vitesse autorisée

**Question :** Diriez-vous que votre rythme de travail et les objectifs que votre entreprise vous a fixés nécessitent que vous rouliez au-delà des limitations de vitesse ?

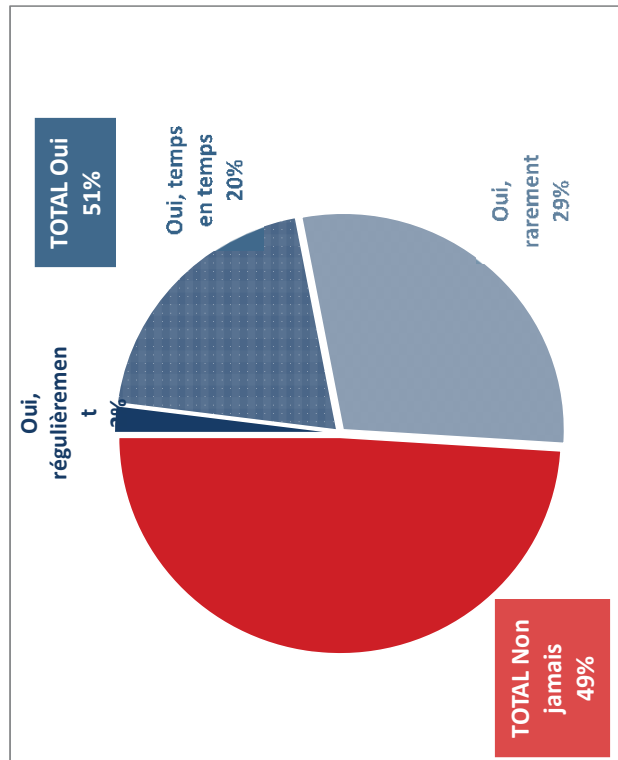


Focus : TOTAL « OUI »

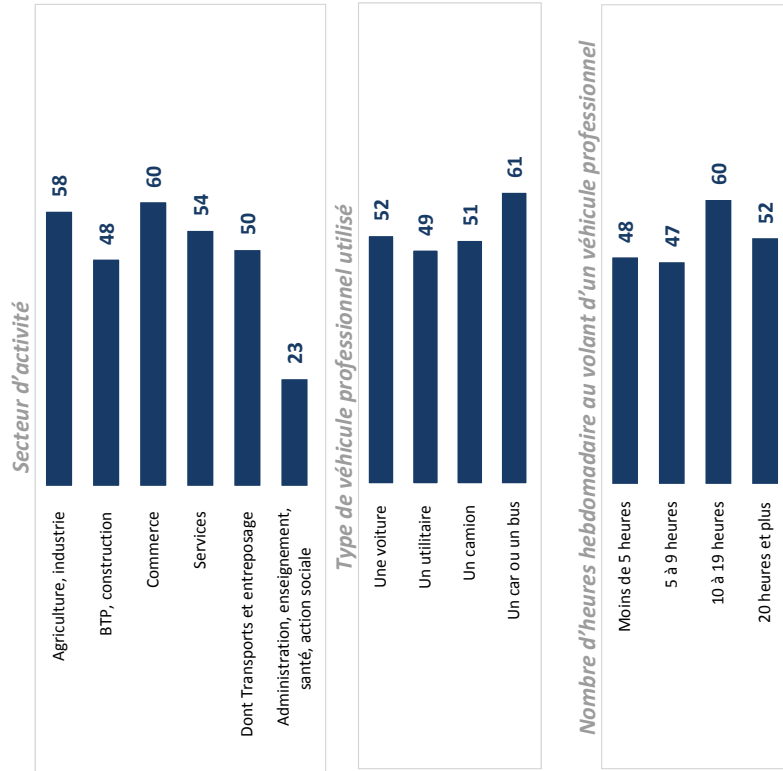


## Un quart de ces salariés est exposé au moins de temps en temps à la consommation d'alcool dans le cadre du travail

**Question :** Dans le cadre de votre travail, vous trouvez-vous régulièrement, de temps en temps, rarement ou jamais dans une situation dans laquelle vous êtes incité à boire de l'alcool ?

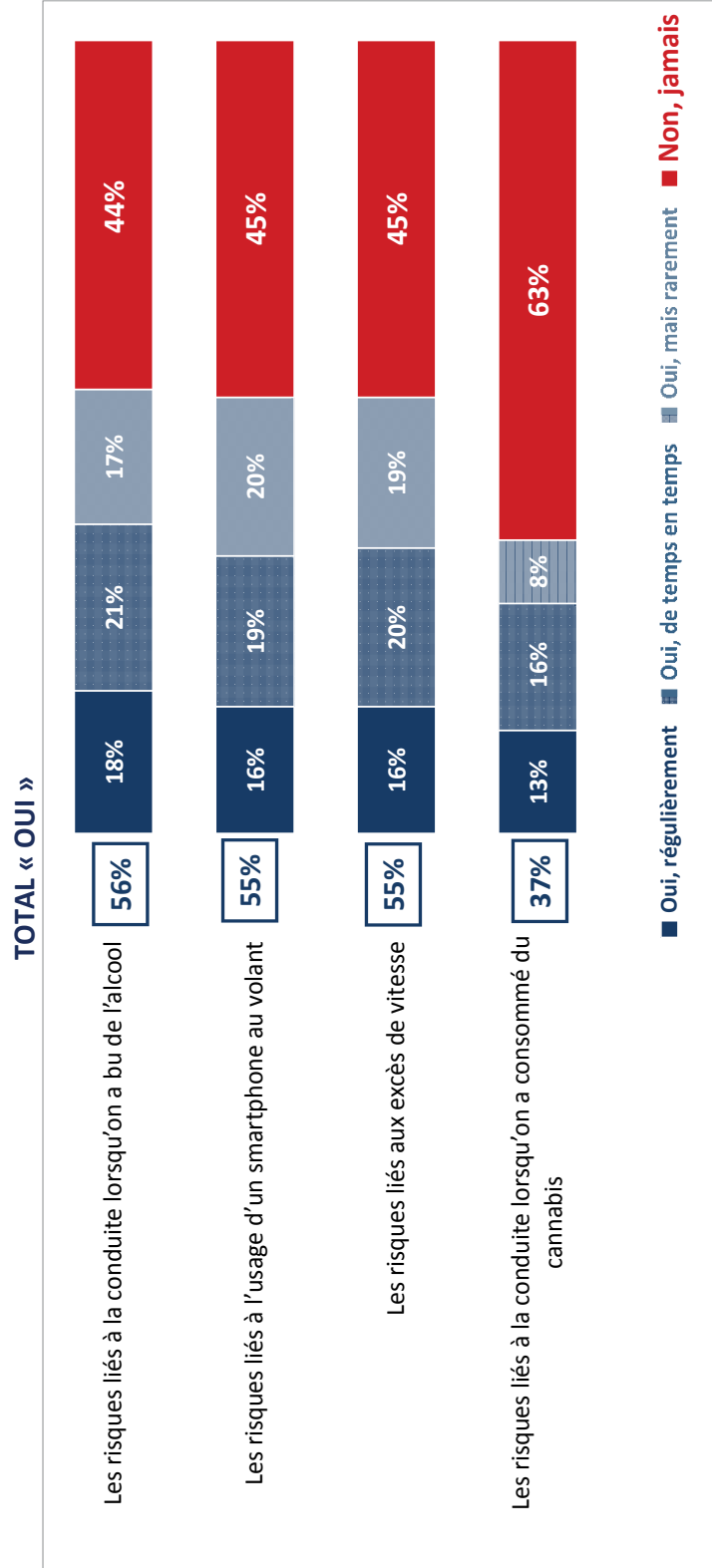


**Focus : TOTAL « OUI »**



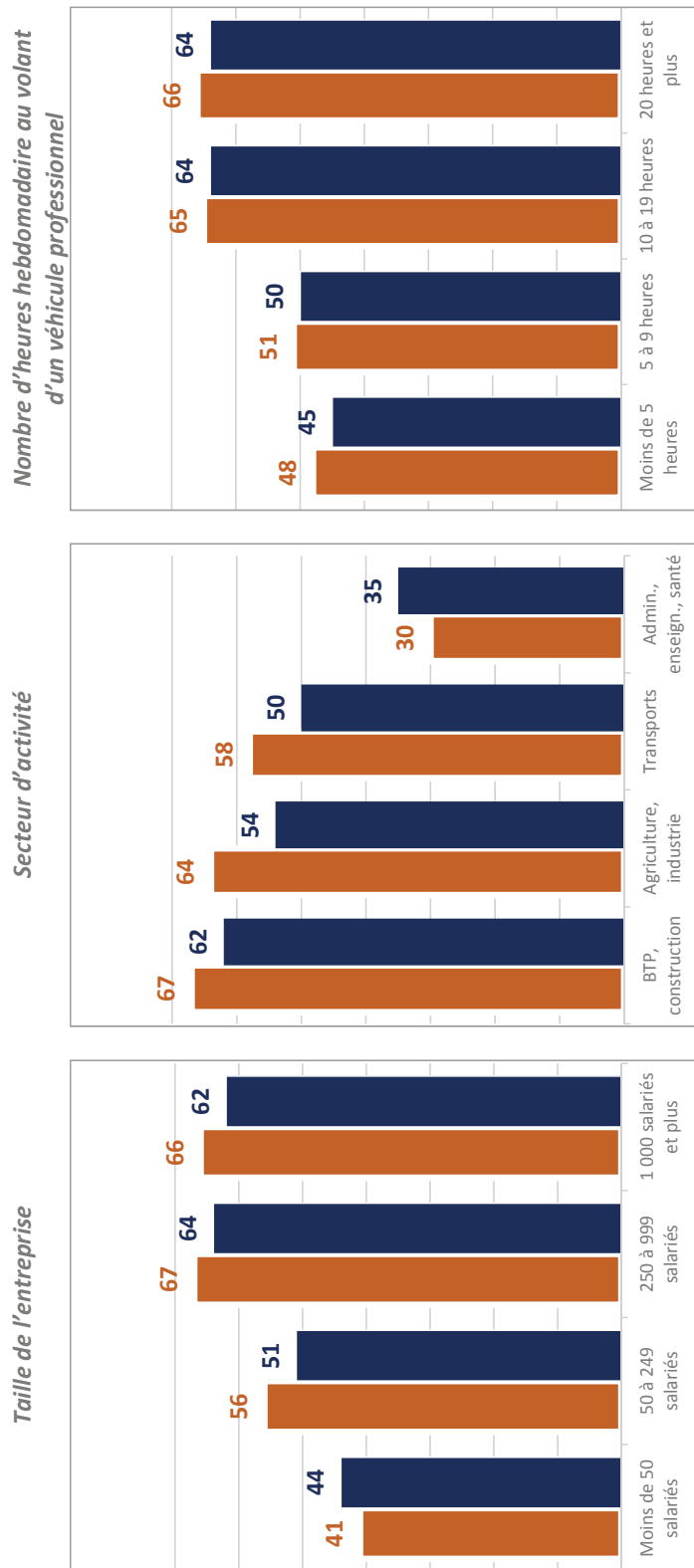
## Hormis pour ce qui est du cannabis, plus de la moitié de ces salariés ont fait l'objet d'une sensibilisation dans leur entreprise sur les risques de la route...

Question : Votre entreprise vous a-t-elle déjà sensibilisé ou informé sur... ?



... certains publics étant plus sensibilisés

Question : Votre entreprise vous a-t-elle déjà sensibilisé ou informé sur... ?

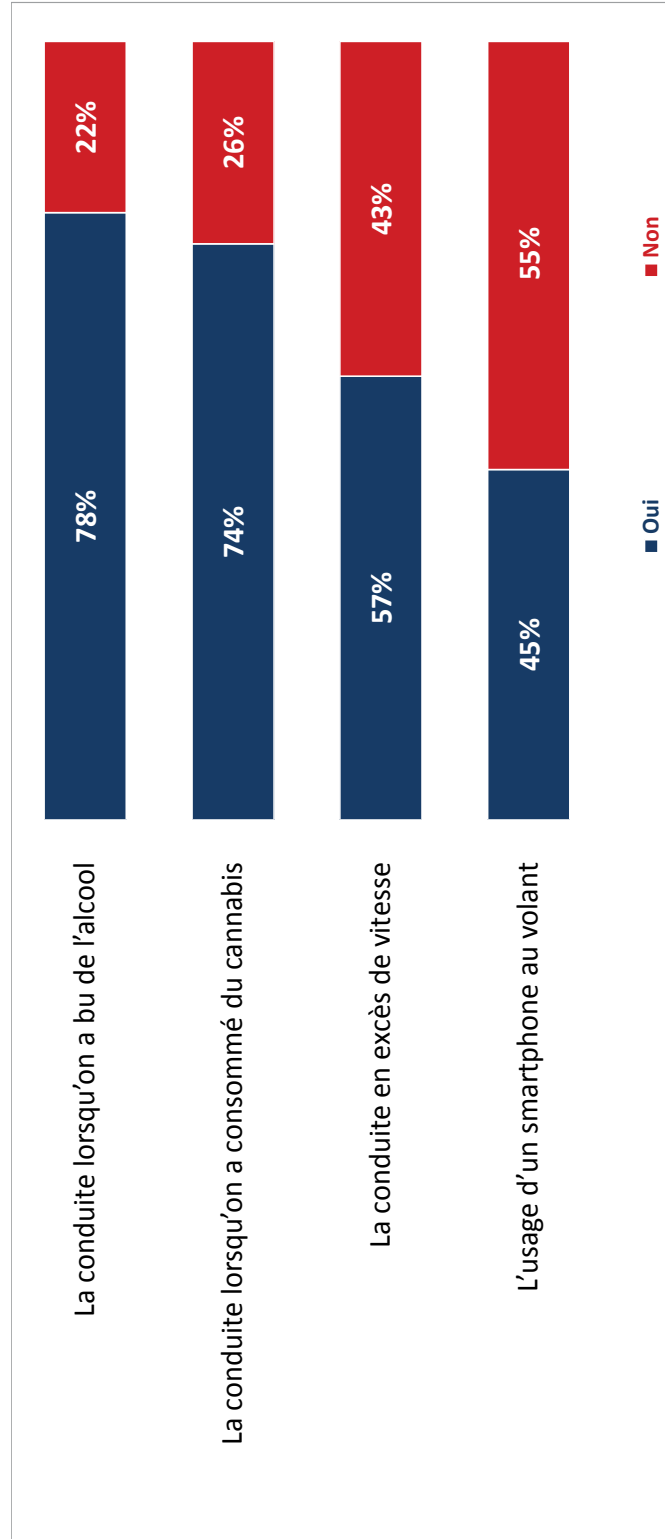


- Sensibilisation aux risques liés à la conduite lorsqu'on a bu de l'alcool
- Sensibilisation aux risques liés à l'usage d'un smartphone au volant

Ifop pour la Direction de la sécurité et de la circulation routières  
La sensibilisation des salariés au risque routier ■ octobre 2016

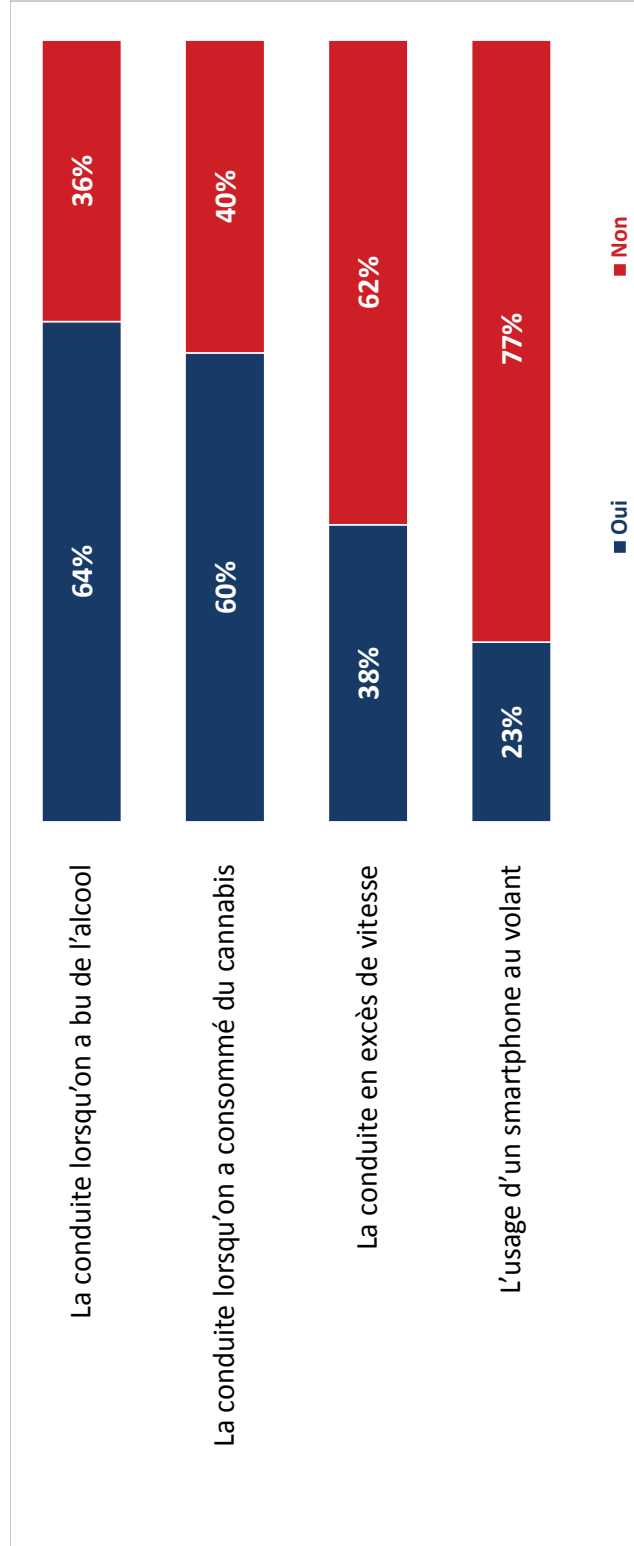
## Des interdictions à géométrie variable

Question : Diriez-vous que votre entreprise interdit strictement et explicitement les pratiques suivantes ?



## Seules les consommations d'alcool et de cannabis au volant font l'objet dans la majorité des cas d'une sanction

Question : D'après ce que vous en savez est-ce que dans votre entreprise les pratiques suivantes sont sanctionnées ?



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

**LES 21 PREMIERES ENTREPRISES SIGNATAIRES**

**AIRBUS, Fabrice BREGIER, président, représenté par Cécile HA-MINH-TU, directrice des affaires institutionnelles**

Airbus Group est un leader mondial de l'aéronautique, de l'espace et des services associés. En 2015, le Groupe - qui comprend Airbus, Airbus Defence and Space et Airbus Helicopters - a dégagé un chiffre d'affaires de 64,5 milliards d'euros avec un effectif d'environ 136 600 personnes.

**AXA FRANCE, en présence de Jacques DE PERETTI, président-directeur général D'AXA France**

Leader de l'assurance en France, AXA France accompagne 9 millions de clients, particuliers, entreprises et professionnels et compte, sur tout le territoire, près de 34 000 personnes collaborateurs et réseaux commerciaux.

Flotte automobile AXA France : 2 379 véhicules,  
Effectifs : près de 34 000 personnes collaborateurs et réseaux commerciaux,  
Chiffre d'affaires AXA France SA (fin 2015) : 22 milliards €.

**LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS, Pierre-René Lemas, directeur général, représenté par Catherine MAYENOBE, secrétaire générale**

La Caisse des dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

**DANONE, Emmanuel FABER, directeur général, représenté par Pierre-Henri GRIS en charge des affaires publiques France**

Avec la mission d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre, Danone figure parmi les leaders mondiaux de l'alimentation et s'appuie sur quatre métiers : les Produits Laitiers Frais, la Nutrition Infantile, les Eaux et la Nutrition Médicale. À travers le double projet économique et social, et sa mission, l'entreprise a pour ambition de construire un avenir plus sain, au travers d'une meilleure santé, de meilleures vies et d'un meilleur monde, pour l'ensemble de ses parties prenantes : ses 100 000 salariés, consommateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et toutes les communautés avec lesquelles elle interagit. Présent sur plus de 130 marchés, Danone a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 22,4 milliards d'euros, dont plus de la moitié dans les pays émergents. Danone possède un portefeuille de marques internationales (Activia, Actimel, Danette, Danonino, Danio, Evian, Volvic, Nutrilon/Aptamil, Nutricia) et locales (Oikos, Prostokvashino, Aqua, Bonafont, Mizone, Blédina, Cow & Gate). Coté sur Euronext Paris et sur le marché OTCQX via

un programme d'ADR (American Depositary Receipt), Danone est classé dans les principaux indices de responsabilité sociale : le Dow Jones Sustainability Index, Vigeo, l'Ethibel Sustainability index et FTSE4Good.

**DISNEYLAND PARIS, Catherine POWELL, présidente, représentée par François BANON, vice-président, affaires publiques communication Europe**

Avec 300 millions de visites depuis son ouverture en 1992, Disneyland Paris est la première destination touristique d'Europe et compte plus de 15 000 salariés. Les collaborateurs exercent plus de 500 métiers différents, représentent plus de 100 nationalités et parlent 20 langues. C'est le premier employeur privé de Seine-et-Marne et le premier employeur monosite de France. Outre ces emplois directs, Disneyland Paris contribue de façon significative au développement économique de l'ensemble de la Seine-et-Marne et de l'Île-de-France. Son activité génère en effet 55 000 emplois directs et indirects en France.

**ENEDIS, en présence de Philippe MONLOUBOU, président du directoire**

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire de 95 % des réseaux de distribution d'électricité en France. Au service de plus de 35 millions de clients, Enedis développe, exploite, modernise 1,4 millions de kilomètres de réseaux électriques basse et moyenne tension (220 et 20 000 volts) et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 13,5 Mds d'Euro. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Service public de proximité, Enedis dispose d'une flotte automobile de 17 000 véhicules d'intervention et près de 3 000 engins. Enedis est particulièrement attachée à la sécurité routière de ses 39 000 salariés qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles, parcourent plus de 600 000 kms par jour - un total de près de 230 millions de km par an en 2015 sur toutes les routes de France, par tous les temps ! Enedis est également soucieuse de la sécurité routière de ses prestataires et sous-traitants."

**ENGIE, Isabelle KOCHER, directrice générale, représentée par Xavier PERRET, directeur santé et sécurité**

ENGIE inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers (électricité, gaz naturel, services à l'énergie) pour relever les grands enjeux de la transition énergétique vers une économie sobre en carbone : l'accès à une énergie durable, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et l'utilisation raisonnée des ressources. Le Groupe développe des solutions performantes et innovantes pour les particuliers, les villes et les entreprises en s'appuyant notamment sur son expertise dans quatre secteurs clés : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le gaz naturel liquéfié et les technologies numériques. ENGIE compte 154 950 collaborateurs dans le monde pour un chiffre d'affaires en 2015 de 69,9 milliards d'euros. Coté à Paris et Bruxelles (ENGI), le Groupe est représenté dans les principaux indices internationaux : CAC 40, BEL 20, DJ Euro Stoxx 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe, DJSI World, DJSI Europe et Euronext Vigeo (Eurozone 120, Europe 120 et France 20).



**JOHNSON & JOHNSON, en présence d' Emmanuelle QUILLES, directrice générale Janssen France**

Fondée il y a 130 ans, Johnson & Johnson compte aujourd'hui 128 000 collaborateurs dans le monde dont 3 300 en France et est devenue le premier groupe de santé mondial organisé autour de trois secteurs d'activités innovants : le secteur pharmaceutique avec **Janssen**, qui trouve et développe des solutions thérapeutiques pour répondre à des besoins de santé non satisfaits dans cinq domaines hautement spécialisés (Onco-hématologie, Immunologie, Neurosciences, Maladies infectieuses & vaccins, Maladies cardiovasculaires) et qui représente 45 % du CA mondial de J&J ; le secteur grand public, appelé **Johnson & Johnson Santé Beauté France**, qui regroupe des produits d'hygiène, de beauté et d'automédication, plus connu en France par ses marques emblématiques comme Le Petit Marseillais, Roc, ou Neutrogena; et enfin le secteur des dispositifs médicaux et du matériel chirurgical, **Johnson & Johnson Medical Devices**.

Johnson & Johnson est le seul acteur à proposer une offre de soins de santé aussi large et diversifiée, ce qui le positionne comme le premier groupe de santé au monde. En France, l'empreinte économique du Groupe est très importante : à titre d'exemple, pour un euro investi par J&J en France, 1,7 euros sont générés dans l'économie française. Concernant les emplois, un emploi J&J génère la création de 4,1 emplois.

Le parc automobile compte 1 260 véhicules en France.

**KEOLIS, Jean-Pierre FARANDOU, président, représenté par Jacques DAMAS, directeur exécutif Groupe-Ferroviaire et Industriel**

Le Groupe Keolis, l'un des leaders mondiaux du transport public de voyageurs, est détenu à 70 % par SNCF et à 30 % par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Fort de ses 56 000 collaborateurs répartis dans 16 pays, Keolis développe des offres de mobilité sur-mesure, adaptées à chaque problématique locale : métro automatique, tramway, train, bus, cars, navettes fluviales et maritimes, vélo en libre-service... Le Groupe propose des solutions et services de mobilité via sa filiale Kisio. Il est également n°2 du stationnement en France grâce à sa filiale EFFIA. En 2015, Keolis a transporté 3 milliards de voyageurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros. Répartition du CA en 2015 : 56 % en France et 44 % à l'international. En France, Keolis c'est 34 667 salariés dont 22 956 conducteurs. 28 632 salariés à l'international dont 16 822 personnels roulant.

**LA POSTE, en présence de Philippe WAHL, président-directeur général**

Société anonyme à capitaux 100 % publics, Le Groupe La Poste est organisé en cinq branches : Services-Courrier-Colis, La Banque Postale, Réseau La Poste, GeoPost, Numérique. Le Groupe est présent dans plus de 40 pays sur 4 continents. Chaque jour, les 17 000 points de contact de La Poste, 1<sup>er</sup> réseau commercial de proximité de France, accueillent 1,6 million de clients. La Poste distribue 22,9 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine. En 2015, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 23,045 milliards d'euros, dont 20,8 % à l'international, et emploie près de 260 000 collaborateurs. Plus proche, plus connectée, La Poste accélère sa transformation numérique en proposant une gamme de services autour de son rôle d'opérateur universel des échanges. Le Groupe La Poste, dans son plan stratégique « La Poste 2020 : Conquérir l'avenir » s'est donné pour objectif d'accélérer le développement de

ses cinq branches et de conquérir de nouveaux territoires. Présente pour tous, partout et tous les jours, La Poste met le facteur humain et la confiance au cœur de la relation avec ses clients pour devenir la première entreprise de services de proximité humaine.

Flotte automobile : 60 000 véhicules.

CA du Groupe : 23,045 milliards.

**MAIF, Dominique MAHÉ, président-directeur général représenté par Ioannis DENDRAKIS, responsable prévention des risques & santé au travail**

4<sup>e</sup> assureur automobiles et 1<sup>er</sup> assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de ses 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus. En 2015, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 3,365 milliards d'euros.

Le nombre de salariés du groupe Maif : plus de 7000 salariés.

La flotte automobile du groupe Maif : 220 véhicules.

3,4 millions de véhicules assurés au 31/12/2015.

**MICHELIN, Jean-Dominique SENARD, président-directeur général, représenté par Rémi DE VERDILHAC, directeur général**

Michelin a pour ambition d'améliorer la mobilité de ses clients, durablement. Leader dans le secteur des pneumatiques, Michelin conçoit, fabrique et distribue les pneumatiques les plus adaptés à leurs besoins et à leurs usages ainsi que des services et des solutions pour améliorer l'efficacité de la mobilité. Michelin propose également des offres qui font vivre à ses clients des moments uniques au cours de leurs voyages et de leurs déplacements. Michelin développe aussi des matériaux de haute technologie destinés aux industriels de la mobilité. Basé à Clermont-Ferrand, Michelin est présent dans 171 pays, emploie 111 700 personnes **dont 21 000 en France** et exploite 68 usines dans 17 pays qui ensemble ont produit 184 millions de pneumatiques en 2015

La flotte automobile de Michelin FRANCE : plus de 500 véhicules en propre, auxquels s'ajoutent l'équivalent d'environ 300 véhicules loués chaque jour.

Le chiffre d'affaires de Michelin : 21,2 Mds € (en 2015).

**GROUPE NRJ, Jean-Paul BAUDECROUX, président et directeur général, représenté par Kevin BENHARRATS, président NRJ Global, directeur délégué des activités commerciales et du développement numérique.**

NRJ GROUP figure parmi les principaux groupes de média privés français exerçant les métiers d'éditeur, de producteur, de diffuseur tout en assurant la commercialisation de ses propres espaces média. En France, le Groupe est leader sur le marché privé de la radio grâce à ses 4 marques (NRJ, CHERIE FM, NOSTALGIE et RIRE & CHANSONS), un acteur significatif du marché de la télévision qui opère et développe deux chaînes nationales gratuites (NRJ 12 et CHERIE 25) et une chaîne payante (NRJ HITS, 1<sup>re</sup> chaîne musicale du câble-satellite-ADSL), et le 2<sup>e</sup> opérateur du marché français de la diffusion, à travers sa filiale towerCast. S'appuyant sur la force de ses marques, son expertise marketing et sa puissance commerciale, le Groupe s'est également développé, au cours de ces

dernières années, dans l'univers du numérique (8 sites internet, plus de 220 webradios et 7 applications mobiles) afin de proposer une offre publicitaire élargie à ses clients, de suivre et d'anticiper l'évolution de la consommation des médias. NRJ Group est aujourd'hui le 1<sup>er</sup> groupe de webradios en France. A l'international, le Groupe est implanté dans 14 autres pays, soit par le biais d'implantations directes, soit via des contrats de licence de marque NRJ/ENERGY, première marque radio internationale, et/ou NOSTALGIE/NOSTALGIA.

Flotte automobile : 457 véhicules sur le périmètre France.

Nombre de salariés : 1690 (France + étranger).

Chiffre d'affaires 2015 : 377,7 M€ (consolidé groupe hors échanges).

### **ORANGE**

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 40 milliards d'euros en 2015 et 154 000 salariés au 30 juin 2016, dont 96 000 en France. Présent dans 29 pays, le Groupe servait 250 millions de clients dans le monde au 30 juin 2016, dont 189 millions de clients mobile et 18 millions de clients haut débit fixe. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui place l'expérience de ses clients au cœur de sa stratégie, afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

### **PEUGEOT PSA**

Fort de trois marques de renommée mondiale, Peugeot, Citroën et DS, le Groupe a vendu 3 millions de véhicules dans le monde en 2015. Deuxième constructeur automobile européen, il a réalisé un chiffre d'affaires de 54 milliards d'euros en 2015. Il s'affirme comme leader européen en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>, avec une moyenne de 104,4 grammes de CO<sub>2</sub>/km en 2015. Ses activités s'étendent aussi au financement (Banque PSA Finance) et à l'équipement automobile (Faurecia).

### **RENAULT, Carlos GHOSN, président-directeur général, représenté par Mouna SEPEHRI, membre du comité exécutif, directrice déléguée à la présidence**

Constructeur automobile depuis 1898, le Groupe Renault est un groupe international présent dans 125 pays qui a vendu plus de 2,8 millions de véhicules en 2015. Il réunit aujourd'hui plus de 120 000 collaborateurs, dispose de 36 sites de fabrication et 12 000 points de vente dans le monde. Pour répondre aux grands défis technologiques du futur et poursuivre sa stratégie de croissance rentable, le groupe s'appuie sur son développement à l'international, la complémentarité de ses trois marques (Renault, Dacia et Renault Samsung Motors), le véhicule électrique et son alliance unique avec Nissan. Avec une nouvelle écurie en Formule 1 et un engagement fort en Formule E, Renault fait du sport automobile un vecteur d'innovation et de notoriété de la marque.

### **GROUPE SANEF, en présence de Lluís DEULOFEU, président-directeur général**

Sanef est un groupe gestionnaire d'autoroutes et un opérateur de services. Sanef fait partie du groupe Abertis, premier opérateur mondial de gestion d'autoroutes, le

groupe Sanef exploite 2 063 km d'autoroutes, principalement en Normandie, dans le Nord et l'Est de la France. Le groupe emploie environ 3 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 1,626 milliard d'euros en 2015.

**SGS, en présence de Fabrice EGLOFF, président-directeur général**

SGS est le leader mondial de l'inspection, du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnue comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie 85 000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 800 bureaux et laboratoires à travers le monde.

SGS France s'attache à porter haut les valeurs et l'offre du groupe. Après plus de 130 ans de développement, SGS France compte aujourd'hui 2 700 personnes réparties dans plus de 120 bureaux et centres de contrôles et 32 laboratoires. Nos services se déclinent tout au long des chaînes d'approvisionnement et concernent de nombreux secteurs tels que les produits agricoles et agro-alimentaires, la pharmacie, la cosmétique, les biens de consommation, l'énergie, la chimie, l'environnement, les services industriels...

Par ailleurs en France, avec les réseaux SECURITEST et AUTO SECURITE, SGS est le n°1 du contrôle technique automobile, avec près de 2000 centres de contrôle

**SNCF, Guillaume PEPY, président-directeur général, représenté par Frédéric DELORME, directeur général sécurité**

SNCF est l'un des premiers groupes mondiaux de transport de voyageurs et de logistique marchandises avec 31,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2015, dont 33 % à l'international. Avec son socle ferroviaire français et riche de son expertise d'architecte de services de transport, le Groupe emploie 260 000 salariés dans 120 pays.

Son objectif est d'être la référence de la mobilité et de la logistique en France et dans le monde.

SNCF couvre 5 métiers : SNCF Réseau (gestion et exploitation du réseau ferroviaire français), SNCF Voyageurs (transport en Île-de-France, transport public régional et interrégional, transport grande vitesse en France et en Europe et gestion et développement des gares), SNCF Logistics (transport et logistique de marchandises au niveau mondial), Keolis (mass transit- transports publics en Europe et dans le monde) et SNCF Immobilier (gestion et valorisation des actifs immobiliers et fonciers).

Avec 19 500 véhicules de service, le groupe public ferroviaire est la 7<sup>e</sup> flotte de France. Les véhicules de service sont principalement utilisés par les agents assurant la maintenance du réseau.

**TOTAL, Patrick POUYANNE, président-directeur général, représenté par Manoelle LEPOUTRE, directrice développement durable et environnement**

Total est un groupe mondial et global de l'énergie, l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales, n°2 mondial de l'énergie solaire avec SunPower. Ses 96 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus

sûre, plus propre, plus efficace, plus innovante, et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, Total met tout en œuvre pour que ses activités soient accompagnées d'effets positifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Le nombre de salariés de Total France : plus de 30 000 collaborateurs.

Le chiffre d'affaires de Total France : 32.9 Mds€ hors Groupe.

**VINCI, Xavier HUILLARD, président-directeur général, représenté par Franck MOUGIN, directeur des ressources humaines et du développement durable**

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, employant plus de 185 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale et va au-delà de ses résultats économiques, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général.

Flotte automobile de VINCI : 35.300 véhicules légers, hors poids lourds.

Nombre de salariés de VINCI : Monde : 185.000 salariés (dont France y compris Dom-Tom : 96.000 salariés).

Chiffre d'affaires de VINCI : 38,5 milliards d'euros.